



CFDT INFOS FUSION

Spécial organisation du travail

Lundi 6 novembre 2017

La newsletter spéciale fusion des équipes CFDT BPATL, BPO, CMBN et CMA
Retrouvez aussi toutes nos informations sur nos sites internet :
www.cfdtbpatl.jimdo.com et www.cfdtbpo.fr

**Le temps de travail dans
les services centraux**



**FUSION
LA CFDT EN ACTION !**

Quel est l'état des lieux dans les 4 banques ?

DOMAINE	BPO	BPATL	CMBN	CMATL
Durée annuelle mentionnée par AC	1607 H	1607 H	-	1542 H 25
Durée hebdomadaire	Travail sur 5 jours : 39h Travail sur 4,5 jours : 38h	Travail sur 5 jours : 39h Travail sur 4,5 jours : 37h	Travail sur 5 jours : 39h Travail sur 4,5 jours : 35h	Travail sur 5 jours : 38h45 Travail sur 4,5 jours : 36h26
Organisation	Travail sur 5 jours Travail sur 4,5 jours	Travail sur 5 jours Travail sur 4,5 jours	Travail sur 5 jours Travail sur 4,5 jours	Travail sur 5 jours Travail sur 4,5 jours
Modalités de décompte du temps de travail Services centraux	Organisation 38h sur 4,5 jours et par exception 39h sur 5 jours Plages fixes : 9h15-12h00 /14h15-17h30 Plages variables : 8h25- 9h15 à 12h00/14h15 à 17h30-19h00 Pause déjeuner de 1h obligatoire Modulation prévue par accord ARTT	Horaires variables individualisés Pause déjeuner de 30 minutes obligatoire Modulation possible pour les services de Compta	Organisation 39h sur 5 jours Plages fixes : 9h-11h30 /14h-16h30 Plages variables : 7h45-9h ☒ 11h30-14h ☒ 16h30-18h30 Pause déjeuner de 1h obligatoire	38h45 sur 5 jours horaire variable
Modalités de décompte du temps de travail Agences	Horaires fixes du mardi au samedi (sauf agences PME du lundi au vendredi) 8h55-12h35 / 13h55-18h35 sauf jeudi (heures Heficas)	Ouverture agences soit lundi au vendredi soit mardi au samedi - Les pôles sont du lundi au samedi : du lundi au vendredi 8h30-19h et samedi 8h30-13h - le middle office est du lundi au samedi de 9h-19h (lundi au vend) et 9h à 12h30 le samedi (du mardi au samedi) - Les agences n'ont pas un seul horaire dédié --> 3 grilles Heure efficace (1H) jeudi début d'après-midi	- Mardi au samedi matin (4,5 jours) : 8h55-12h35 / 13h55-18h05 du mardi au samedi matin sauf jeudi début 13h57 (heures Heficas) -Lundi au vendredi (5 jours) : 8h55-12h35 / 13h55-18h05 sauf jeudi commence à 14h05 (= agences PME et Direction du réseau du lundi au vendredi)	Horaire fixe : lundi au vendredi ou mardi au samedi. Horaires banque standard avec flexibilité des horaires en fonction des besoins de l'agence

Cadres au Forfait	206 jours/an	Cadres au forfait jour 206 jours pour cadres sur 5 jours et 195,5 jours pour les cadres sur 4,5 jours	2 types de forfait : Cadres « A » 207,50 jours/an (11 jours de RTT) et indemnité « forfait jour » Cadre « B » 196,50 jours (22 RTT)	Pas de forfait jours pour les cadres
Congés payés	Travail sur 5 jours = 26 Travail sur 4,5 jours = 23,5 CODIR = 32	Travail sur 5 jours = 26 Travail sur 4,5 jours = 23,5	Travail sur 5 jours = 33,5 Travail sur 4,5 jours = 31,5	Travail sur 5 jours ou sur 4,5 jours = 33
Période d'acquisition des congés	Période d'acquisition : 1er juin N au 31 mai N+1 Période prise de congé : 1er juin au 31 mai de l'année suivante	Année civile acquisition N-1 pour prise N.	Période d'acquisition : 1er juin N au 31 mai N+1 Période prise de congé : 1er juin au 31 mai de l'année suivante	Année civile acquisition N-1 pour prise N.
RTT	Travail sur 5 jours = 21 RTT * Travail sur 4,5 jours = 15 RTT* *Moyenne. Variable en fonction des jours fériés de l'année et des absences impactant l'acquisition RTT	Travail sur 5 jours = 22 RTT* Travail sur 4,5 jours = 11 RTT* *Moyenne. Variable en fonction des jours fériés de l'année et des absences impactant l'acquisition RTT	Travail sur 5 jours = 22 RTT Travail sur 4,5 jours = 11 RTT Nombre fixe	Travail sur 5 jours = 21 RTT* Travail sur 4,5 jours = 4,5 RTT* *Moyenne. Variable en fonction des jours fériés de l'année et des absences impactant l'acquisition RTT
Prise de RTT	Année civile	Année civile	Année civile	Année civile

Les avancées et les réflexions en cours

Dispositions applicables aux salariés dont le décompte du temps de travail est fixé sur une base horaire dans les services centraux

Préambule

Rappel du contexte de la fusion avec les grands enjeux de l'organisation du travail :

- L'harmonisation et le déploiement de règles communes au sein de BP GO
- L'adaptation et l'adéquation de l'organisation du travail aux ambitions de l'entreprise, aux besoins opérationnels des unités / activités et de leurs clients internes et externes
- L'accompagnement des nouvelles modalités de travail et articulation vie professionnelle / vie personnelle
- L'articulation des dispositifs et aménagements complémentaires

Congés payés

Réflexion autour de 23,5 CP pour 4,5 jours/semaine

Période d'acquisition et de prise des CP : année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre)

Compensation financière pour les crédits maritimes (en cours)

RTT

Prise des RTT par journée et demi-journée

Champ d'application

Tous les salariés de la BP GO

L'aménagement du temps de travail du réseau sera négocié postérieurement

divers

Modulation possible selon les contraintes et la saisonnalité de l'activité

Horaires variables

Plages fixes : 9h30-11h30 et 14h00-16h30

Plages variables : 7h30-9h30 et 16h30-19h sous réserve des besoins spécifiques liés à des services clients

Pause déjeuner : 30 minutes minimum

Amplitude : entre 6h et 10h sous réserve du respect des dispositions légales

Principe des horaires variables en accord avec le manager

Rythme de travail

Réflexions sur l'opportunité de
diminuer la durée de travail hebdomadaire
passer à 4,5 jours/semaine
rester sur une durée de travail de 39h hebdo sur 5 jours

Et maintenant ?

**Nous avons besoin de votre avis sur le thème du rythme de travail
Quels sont vos souhaits et vos craintes ?**

Pour nous contacter :

bpatl_cfdt@bpatl.fr cfdtbpatl@gmail.com www.cfdtbpatl.jimdo.com
cfdt-bpo@ouest.banquepopulaire.fr www.cfdtbpo.fr

Et tous les élus Cfdt présents dans les CRC :

BPO : Véronique Loiseau, Hervé Baron, Erwan Gloaguen, Eric Moses et Youssef Benmessaoud

CMBN : Kathy Lohier et Gilles Bodin

BPAtl : Marc Trichet, Eric Gueguen, Yann Danet, Jean-Pierre Bossard et Marion Coutant (en arrêt maternité)



**FUSION
LA CFDT EN ACTION !**